
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 JUIN 2007

-:-

L'an deux mille sept, le 22 juin, le Conseil Municipal de L'Hay-les-Roses, légalement convoqué le 13 juin, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Patrick SEVE, Maire de l'Hay-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, M. Pierre COILBAULT, Mme Yannick PIAU, Mme Nicole BICHAREL, M. Denis HOCHSTETTER, Mme Jacqueline GEYL, M. Jean FROUIN, Mme Josette HERNU, M. Jean-Bernard BATESTI, M. Michel VIGNE, Mme Annie BESNIER, M. Gérard DELACOUR, Mme Chantal RICHARD, M. Bernard GITLER, M Bernard ASSELIN, M. Alain DUTEMPLE, Mme Hélène CESARI, Mme Annick CHAMPEAU, M. Christian CHAIA, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, Mme Marie-Lys MICHEL, M. Jacques YVARS, M. Pierre MALET, M. Yves FOGLIERINI, M. Fernand BERSON, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD (départ à 19h56).

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Sophie DHENAU, représentée par Mme Jacqueline GEYL,
M. Jean-claude CITERNE, représenté par M. Gérard DELACOUR,
Mme Danielle LECLERC-ROBERT, représentée par M. Alain DUTEMPLE,
Mme Micheline RONDEAU, représentée par M. Denis HOCHSTETTER,
Mme Edith VINCHANT (épouse DARNI), représentée par Mme Marie-Lys MICHEL,
Mme Catherine LEBOURG, représentée par Mme Josette HERNU,
M. Rémy DALIN, représenté par M. Jacques YVARS,
M. Pierre PETIT, représenté par Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD (jusqu'à 19h56).

SECRETAIRE :

Mme Marie-Lys MICHEL

.../...

Après l'appel nominal, le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18h32.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006

Le Conseil :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
ABSTENTION	5 UMP-UDF, 2 FN

2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Sortie de monsieur le Maire à 19h00.

Le Conseil approuve de le compte administratif 2006 comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	9 175 712.79 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 012	Charges de personnel	15 121 967.79 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 014	Atténuations de produits	24 180.49 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 587 827.85 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	

ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 66	Charges financières	1 468 949.55 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 954.30 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	927 252.15 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 153.51 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
 <i>B. RECETTES</i>		
Chapitre 70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 553 942.77 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 73	Impôts et taxes	20 432 640.54 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	8 371 840.98 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	134 154.73 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	

ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 013	Atténuations de charges	253 644.21 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 76	Produits financiers	158 844.82 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 77	Produits exceptionnels	79 056.45 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 042	Opération d'ordre de transferts entre sections	214 333.41 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 153.51 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A.DEPENSES

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	2 122 227.46 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	279 869.66 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	841 844.81 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 23	Immobilisations en cours	4 114 111.52 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	214 333.41 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	95 613.04 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

B. RECETTES

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 028 209.23 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 13	Subventions d'investissement reçues	536 591.88 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	4 500 000.00 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 23	Immobilisations en cours	88 428.03 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 040	Opération d'ordre de transferts entre sections	927 252.15 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Chapitre 041	Opérations patrimoniales	95 613.04 €
POUR	18 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"	
CONTRE	4 UMP-UDF, 2 FN	
ABSTENTION	1 UMP-UDF	

Retour de monsieur le Maire à 19h05.

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2006 – RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Le Conseil à l'UNANIMITE :

DECLARE que le Compte de Gestion du budget annexe Restauration et Portage à domicile dressé pour l'exercice 2006 par le Trésorier Principal de Cachan, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – RESTAURATION ET PORTAGE A DOMICILE

Sortie de monsieur le Maire à 19h06.

Le Conseil approuve de le compte administratif 2006 du budget annexe comme suit :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. DEPENSES

Chapitre 011 Charges à caractère général 139 677.66 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 270.28 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

Chapitre 042 Opération d'ordre de transferts entre sections 651.33 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

B. RECETTES

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses 118 576.16 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations 3 474.37 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 18 743.00 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

Chapitre 77 Produits exceptionnels 0.05 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves 3 755.83 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

Chapitre 040 Amortissement des immobilisations 651.33 €
Le Conseil approuve à l'UNANIMITE

Retour de monsieur le Maire à 19h08.

5 - APPROBATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le Conseil à l'UNANIMITE :

APPROUVE le projet de modification des périmètres de protection des monuments historiques, reporté sur le plan des servitudes, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du PLU,

DIT que la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

6 - APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil :

DECIDE d'achever la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration du PLU sur la base du POS approuvé par délibération du 7 mai 1975 et modifié en 1992 en dernier ressort,

APPROUVE les modifications à apporter au projet de PLU arrêté telles qu'elles sont exposées dans la note explicative jointe à la délibération et dans la «note de présentation des modifications à apporter au PLU», pour tenir compte des avis des personnes publiques, des résultats de l'enquête publique et des incidences de l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris du 5 avril 2007,

APPROUVE le dossier de Plan Local d'Urbanisme dans sa globalité, intégrant lesdites modifications,

DIT QUE :

- La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.
- Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.
- La délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
- Le dossier approuvé de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture.
- La délibération sera exécutoire, dans le délai d'un mois, suivant sa réception par le Préfet et l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article R.123-25 du code de l'urbanisme nouveau.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Hay"
CONTRE	4 UMP-UDF
ABSTENTION	1 UMP-UDF, 2 FN

7 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Conseil à l'UNANIMITE :

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits ci-dessous désignés :

- DROIT DE VOIRIE AVEC STATIONNEMENT - ANNEE 2004

Titre 3373/2004	4 120,00
Titre 3374/2004	17 816,60
	<hr/>
	21 936,60 €

8 - PERIMETRE DE « LA POINTE DU CALVAIRE » : 5, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE SECTION CADASTREE C N° 122 ET 124 - GARANTIE COMMUNALE D'EMPRUNT AU PROFIT DU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DU VAL-DE-MARNE (SAF'94)

Le Conseil :

DECIDE d'accorder, à hauteur de 50%, sa garantie communale dans les conditions prévues par l'acte de garantie d'emprunt, pour le remboursement d'un emprunt de 180 525 euros que le SAF'94 se propose de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Île de France, dans le cadre de l'opération «La Pointe du Calvaire» - 5 avenue du Général de Gaulle section cadastrée C n° 122 et 124.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ladite garantie d'emprunt.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 2 FN
CONTRE	4 UMP-UDF
ABSTENTION	1 UMP-UDF

9 - RAPPORT RETRAÇANT LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE - EXERCICE 2006 - DONT ACTE

Dont acte.

10 - SIGNATURE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Le Conseil à l'UNANIMITE :

APPROUVE les termes du contrat Urbain de Cohésion sociale.

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat.

Départ de madame VIAUD-LE-NEONARD à 19h56.

11 - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR GENERAL DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil à l'UNANIMITE :

APPROUVE le contenu du projet de règlement intérieur général de la restauration scolaire.

12 - CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LE SITE ENTREE DE VILLE PAUL-HOCHART – SIGNATURE DE LA CONCESSION

Le Conseil :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la concession avec la SADEV 94.

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ"
CONTRE	4 UMP-UDF
ABSTENTION	1 UMP-UDF

13 - PARCELLE CADASTREE SECTION F N° 312, 437, 462, 466, 469, 471 ET 472 :
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DE L'HAÿ-LES-ROSES ;

- DESIGNATION DU CABINET D'AVOCATS SCP SARTORIO, LONQUEUE, SAGALOVITSCH ET ASSOCIES

Le Conseil à l'UNANIMITE :

AUTORISE monsieur Patrick SEVE, Maire de L'Haÿ-les-Roses, à engager les procédures, y compris judiciaires, permettant de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre des occupations illicites du domaine privé communal des parcelles cadastrées section F n° 312, 437, 462, 466, 469, 471 et 472 situées sur L'Haÿ-les-Roses.

DESIGNE le cabinet d'avocats SCP SARTORIO, LONQUEUE, SAGALOVITSCH et ASSOCIES installée 15-17 avenue de Ségur - 75007 Paris pour représenter la Commune dans cette mission.

14 - CONVENTION D'UTILISATION HORS TEMPS SCOLAIRE DE LA SALLE DE SPORT INTEGREE AU COLLEGE CHEVREUL :
- APPROBATION.
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER

Le Conseil à l'UNANIMITE :

APPROUVE la convention tripartite portant sur l'utilisation hors temps scolaire de la salle de sport intégrée au Collège Chevreul à passer entre le Collège Chevreul, le Conseil Général et la Ville de L'Haÿ-les-Roses.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document

DIT que l'indemnité annuelle de participation aux frais fixée à 500 € (au titre de la première année) sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

15 - PEINTURES D'HENRY EUGENE DELACROIX EXPOSEES DANS LA SALLE DES MARIAGES :
- DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES.
- ACCEPTATION DE L'INSCRIPTION

Le Conseil à l'UNANIMITE :

DEMANDE l'inscription des peintures d'Henry Eugène DELACROIX exposées en salle des mariages au titre des monuments historiques.

ACCEPTTE cette inscription.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents en résultant.

16 - ADHESION A L'ASSOCIATION « MUSIQUE JEUNES 94 ».

Le Conseil à l'UNANIMITE :

DECIDE d'adhérer à l'association «Réseau Musique Jeunes 94».

DIT que la cotisation annuelle fixée à 150 €, au titre de la première année, sera imputée sur le budget de l'exercice concerné.

17 - APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN.

Le Conseil à l'UNANIMITE

ETABLI les tarifs de locations des salles de l'Espace Culturel Dispan de Floran comme suit :

	Entreprises Comités d'Entreprises		Associations, Fondations Autres Collectivités territoriales	
	Siège social sur la commune	Siège social hors commune	Siège social sur la commune	Siège social hors commune
Manifestation* dans l'Auditorium (en matinée ou soirée) maximum de 3 H	358 €	716 €	239 €	358 €
Manifestation* dans l'Auditorium (1 journée entière) maximum de 8 H	636 €	1272 €	318 €	636 €
Répétition supplémentaire dans l'Auditorium maximum de 3H	119 €	238 €	80 €	126 €/salle
Autre local supplémentaire (Foyer/bar, salle de délibération, salle de restauration ou salle de danse, salle d'exposition)	118 €/salle	236 €	79 €	125 €/salle

* La mise à disposition de l'Auditorium pour une manifestation en matinée, en soirée, ou pour la journée comprend :

- la possibilité d'une répétition générale de 3 heures (la veille ou le jour même) ;
- la mise à disposition du personnel technique

PRECISE que toute location doit faire l'objet du versement d'une caution dont le montant est fixé à 305 €.

DIT que L'Espace Culturel Dispan de Floran fera l'objet d'une mise à disposition gracieuse après approbation du Conseil Municipal.

18 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU TITRE DE LA MANIFESTATION CULTURELLE DE LA «COMPAGNIE VINCENT PHILIPPE» ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

Le Conseil à l'UNANIMITE :

APPROUVE la convention susvisée entre la Ville de l'Haÿ-les-Roses et l'association «COMPAGNIE VINCENT PHILIPPE» pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis, 11 rue des Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

19 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU TITRE DES MANIFESTATIONS CULTURELLES DE L'ASSOCIATION «CINAMAT» ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil à l'UNANIMITE :

APPROUVE la convention susvisée entre le Ville de l'Haÿ-les-Roses et l'association «CINAMAT» pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis, 11 rue des Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

20 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU PROFIT DE LA «LIGUE DES DROITS DE L'HOMME» ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

Le Conseil à l'UNANIMITE :

APPROUVE la convention susvisée entre le Ville de l'Haÿ-les-Roses et l'association «LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME» section l'Haÿ-les-Roses-Val-de-Bievre, pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis 11, rue des Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

21 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «FLEURIR L'HAY» ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la convention susvisée entre le Ville de l'Haÿ-les-Roses et l'association «FLEURIR L'HAY» pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis, 11 rue des Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

22 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU PROFIT DE «L'ASSOCIATION MUSICALE DU VAL DE BIEVRE» ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la convention susvisée entre la Ville de l'Haÿ-les-Roses et «L'ASSOCIATION MUSICALE DU VAL-DE-BIEVRE» pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis, 11 rue des Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

23 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE DANSE DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU PROFIT DE LA L'ASSOCIATION «JOUVENCE» ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la convention susvisée entre le Ville de l'Haÿ-les-Roses et l'association «JOUVENCE» pour la mise à disposition gratuite de la salle de danse de l'Espace Culturel Dispan de Floran sise, 11 rue des Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

24 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE DANSE DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «GYMNASTIQUE VOLONTAIRE» ET AUTORISATION DE SIGNER LADITE CONVENTION PAR MONSIEUR LE MAIRE.

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

APPROUVE la convention susvisée entre la ville de l'Hay-les-Roses et l'association «GYMNASTIQUE VOLONTAIRE» pour la mise à disposition gratuite de la salle de danse de l'Espace Culturel Dispan de Floran sise, 11 rue des Jardins.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

25 - MISE EN REFORME D'UNE BENNE

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE la mise en réforme de la benne ci-après désignée :

Benne CROHIN (corrosion perforante - usure générale)

Référencée sous le n° 97743

Date de mise en circulation : une dizaine d'années.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures permettant de pourvoir à sa destruction.

26 - REVALORISATION DES TAUX DE REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR LES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Le Conseil à l'**UNANIMITE** :

DECIDE que les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants pour le compte et à la demande des collectivités locales sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} novembre 2006 :

Taux de l'heure d'enseignement :

Instituteurs, Directeurs d'école élémentaire	16 € 79
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	18 € 87
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	20 € 76

Taux de l'heure d'étude surveillée :

Instituteurs, Directeur d'école élémentaire	15 € 11
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	16 € 99
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	18 € 69

Taux de l'heure de surveillance :

Instituteurs exerçant ou non les fonctions

de Directeur d'école élémentaire	10 € 08
Professeurs des écoles de classe normale exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	11 € 32
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de Directeur d'école	12 € 46

27 - FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2006

Le Conseil à l'UNANIMITE :

DECIDE de revaloriser le taux de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs et de porter son montant mensuel à 216,50 euros pour l'année 2006.

28 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.

Le Conseil à l'UNANIMITE :

DECIDE de supprimer et de créer les emplois suivants :

Spécialité	Suppression	Création
Médecin généraliste	10 heures hebdomadaires	12 heures hebdomadaires
Psychologue	7 heures hebdomadaires pour la Maison des Parents et le planning familial 6 heures mensuelles pour les structures petite enfance	7 heures hebdomadaires pour la Maison des Parents et le planning familial 8 heures mensuelles pour les structures petite enfance

29 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Point retiré de l'ordre du jour.

A 20h12, l'ordre du jour étant expiré, monsieur le Maire lève la séance.

Patrick SEVE
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France